

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton BAILLEUL

COMMUNE DE STRAZEELE

59270

Tél : 03.28.42.71.76

Email : mairie@communedestrazeele.fr

Strazeele, le 29 Septembre 2023

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

STRAZEELE - TOUSSAINT 2023



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sera ouvert pendant les 2 semaines de vacances
Du Lundi 23 Octobre au Vendredi 3 Novembre 2023

Les documents sont disponibles sur le site de la commune « strazeele.info »,
**et les inscriptions débuteront le Lundi 2 Octobre jusqu'au Mercredi 11 Octobre 2023
(40 places maximum par semaine).**

Le Maire,
Elisabeth GRESSIER





ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL STRAZEELE - TOUSSAINT 2023



COMMUNE DE STRAZEELE
59270
Tél : 03.28.42.71.76
Mail : mairie@communedestrazeele.fr

FONCTIONNEMENT-REGLEMENTATION-TARIFICATION

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sera ouvert pendant les deux semaines de vacances (du Lundi 23 Octobre au Vendredi 3 Novembre 2023), uniquement dans les bâtiments modulaires de l'école du Petit Mont à Strazeele.

INSCRIPTION

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans dans la limite de 40 places maximum chaque semaine.
 ↪ liste prioritaire : les enfants scolarisés à l'école de Strazeele : jusqu'au CM2.
 ↪ liste complémentaire : les enfants scolarisés dans une autre école ou au maximum jusqu'en 6ème (12 ans MAX)
 ↪ les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération**

ATTENTION

Les inscriptions se dérouleront du **Lundi 2 Octobre au Mercredi 11 Octobre 2023 de 9h00 à 12h00 en mairie.**

PROTOCOLE SANITAIRE

- Les parents doivent être vigilants le matin avant de déposer leur enfant : fièvre, symptômes ...
- Si l'enfant présente des signes qui peuvent laisser penser à la COVID, les parents seront prévenus et devront venir chercher leur enfant et consulter leur médecin pour avis médical

Pour tous les cas contacts (à partir de 6 ans) :

Le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Les enfants seront accueillis du Lundi au Vendredi :
 ⚡ De 9h00 à 16h30* pour les demi-pensionnaires
 ⚡ De 9h00 à 12h00* et de 13h30 à 16h30* pour les externes
 * **Sauf départ anticipé et retour tardif pour les sorties**

Possibilité de garderie le matin et le soir ➡ planning obligatoire à fournir à l'inscription

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

La fiche sanitaire de liaison
 Une copie du carnet de vaccination à jour
 L'attestation CAF du quotient familial + numéro de CAF

.../...

INSCRIPTION ALSH

Tarifs à la semaine auxquels sont ajoutés les prestations de sortie

Tranche inférieure				
BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA SEMAINE	TARIF DEGRESSIF A PARTIR DU 2 ^e ENFANT (résidents ou scolarisés)	TARIF EXTERIEUR Ni scolarisé et / ou ni résident à Strazeele
A	De 0 € à 750 €	51 : 36 € 52 : 34 €	51 : 33 € 52 : 32 €	51 : 41 € 52 : 38 €

Tranche intermédiaire				
BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA SEMAINE	TARIF DEGRESSIF A PARTIR DU 2 ^e ENFANT (résidents ou scolarisés)	TARIF EXTERIEUR Ni scolarisé et / ou ni résident à Strazeele
B	De 751 € à 1 500 €	51 : 43 € 52 : 42 €	51 : 38 € 52 : 36 €	51 : 48 € 52 : 44 €

Tranche supérieure				
BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA SEMAINE	TARIF DEGRESSIF A PARTIR DU 2 ^e ENFANT (résidents ou scolarisés)	TARIF EXTERIEUR Ni scolarisé et / ou ni résident à Strazeele
C	De 1 501 € et plus	51 : 51 € 52 : 46 €	51 : 44 € 52 : 41 €	51 : 56 € 52 : 50 €

RESTAURATION - Planning obligatoire à remettre dès l'inscription

Pour tous les enfants inscrits, possibilité de restauration le midi, sur place, selon la tarification suivante :

Tranche inférieure		
BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
A	De 0 € à 750 €	1,00 €

Tranche intermédiaire		
BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
B	De 751 € à 1 500 €	2,65 €

Tranche supérieure		
BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
C	De 1 501 € à plus	3,26 €

- Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée.
- Toindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial
- Le repas pris sans être réservé sera facturé 5,10 €uros.
- Le repas réservé et non pris, sans annulation préalable, sera facturé 5,10 €uros.
- La tarification est la même pour les enfants résidents à Strazeele et hors Strazeele

.../...

ACCUEIL PERISCOLAIRE - Planning obligatoire à remettre dès l'inscription

Accueil matin : de 7h00 à 9h00 / Accueil soir : de 16h30 à 19h00

Moyennant une participation suivant les barèmes suivants :

Tranche inférieure		
BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
A	De 0 € à 750 €	0,52 € / demi-heure

Tranche intermédiaire		
BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
B	De 751 € à 1 500 €	0,73 € / demi-heure

Tranche supérieure		
BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
C	De 1 501 € à plus	0,94 € / demi-heure

- Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée.
- Joindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial
- La tarification est revue à la demi-heure
- Toute demi-heure entamée est due
- La tarification est la même pour les enfants résidant à Strazezele et hors Strazezele

L'accueil périscolaire propose :

- ✓ Forfait petit déjeuner : **0,51 €** ; Petit déjeuner servi (et facturé) de 7h00 à 8h00 systématiquement
- ✓ Forfait goûter : **0,51 €** ; Goûter servi (et facturé) dans la première demi-heure de 16h30 à 17h00 systématiquement

Après 19h00, un supplément forfaitaire de **5,10 €** par quart d'heure de retard sera appliqué aux parents qui ne respectent pas l'heure de fermeture.

RAPPEL !! les factures correspondant à l'inscription, cantine et accueil périscolaire seront désormais envoyées « regroupées » à la fin du centre par le Trésor Public, elles seront à régler uniquement par chèque directement à la Trésorerie d'Hazebrouck, 60 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.

La CAF accompagne financièrement la commune pour le fonctionnement des accueils de loisirs



COMMUNE DE STRAZEELE
59270
Tél : 03.28.42.71.76
Mail : mairie@communedestrazeele.fr

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL STRAZEELE - TOUSSAINT 2023



BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de remplir soigneusement le formulaire en tenant compte des informations communiquées et le remettre lors de l'inscription : **les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération**

Je soussigné, (nom, prénom du chef de famille) _____

Demeurant _____ 59 _____

Téléphone _____

Portable mère _____

Portable père _____

*Mail : _____

!! (Indispensable pour l'envoi de toute correspondance)

Nom et adresse de l'employeur du père _____

Tél _____

Nom et adresse de l'employeur de la mère _____

Tél _____

Caisse d'Assurance Maladie (agence) _____

Caisse d'Allocations Familiales (agence) _____ N° Allocataire CAF : _____

*Quotient Familial : _____ **INDISPENSABLE**

⇒ Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée

⇒ Joindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial

Personne à contacter en cas d'urgence (Nom et téléphone) _____

Personne à qui confier l'enfant en cas d'urgence (Nom et téléphone) _____

INSCRIPTION ALSH

⇒ Inscrivent leur(s) enfant(s) à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	S1	S2
		23 au 27 Octobre	30 Octobre au 3 Novembre

CANTINE

⇒ Inscrivent leur(s) enfant(s) à la Cantine **(non modifiable)**

Semaine du Lundi 23 Octobre au Vendredi 27 Octobre 2023

. Lundi 23 Octobre	. Mardi 24 Octobre	. Mercredi 25 Octobre	. Jeudi 26 Octobre	. Vendredi 27 Octobre

Semaine du Lundi 30 Octobre au Vendredi 3 Novembre 2023

. Lundi 30 Octobre	. Mardi 31 Octobre	. Mercredi 1 ^{er} Novembre	. Jeudi 2 Novembre	. Vendredi 3 Novembre
		FERIE		

GARDERIE

⇒ Inscrivent leur(s) enfant(s) à l'Accueil Périscolaire **(planning à remettre dès l'inscription et non modifiable)**

Semaine du Lundi 23 Octobre au Vendredi 27 Octobre 2023

. Lundi 23 Octobre	. Mardi 24 Octobre	. Mercredi 25 Octobre	. Jeudi 26 Octobre	. Vendredi 27 Octobre
Matin	Matin	Matin	Matin	Matin
Soir	Soir	Soir	Soir	Soir

Semaine du Lundi 30 Octobre au Vendredi 3 Novembre 2023

. Lundi 30 Octobre	. Mardi 31 Octobre	. Mercredi 1 ^{er} Novembre	. Jeudi 2 Novembre	. Vendredi 3 Novembre
Matin	Matin	FERIE	Matin	Matin
Soir	Soir		Soir	Soir

RAPPEL !! les factures correspondant à l'inscription, cantine et garderie seront désormais envoyées « regroupées » à la fin du centre par le Trésor Public, elles seront à régler uniquement par chèque directement à la Trésorerie d'Hazebrouck, 60 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.

Plus aucun paiement ne doit être remis en mairie

Fait à Strazeele, le _____

Signature

⇒ Si vous souhaitez une attestation de fin de centre, merci de cocher la case ci-dessous
!! Attention, aucune attestation ne sera délivrée ultérieurement

Oui

Non

La commune de Strazeele collecte ces données personnelles à des fins de gestion des activités péri et extra-scolaires. Les données collectées sont destinées aux services de la Ville de Strazeele. Elles seront conservées pendant 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par mail à dpo@cc-flandreinterieure.fr ou par courrier postal à Communauté de communes de Flandre intérieure, Hôtel Communautaire, 222 bis route de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck Cedex



FICHE SANITAIRE DE LIAISON	1 - ENFANT	
	NOM : _____	
	PRÉNOM : _____	
	DATE DE NAISSANCE : _____	
GARÇON <input type="checkbox"/>		FILLE <input type="checkbox"/>

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Hépalite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCC					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	VARICELLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	ANGINE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	SCARLATINE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
COQUELUCHE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	OTITE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	ROUGEOLE <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	OREILLONS <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

INFORMATIONS AUX FAMILLES - CENTRE AERE TOUSSAINT 2023

Vous avez inscrit un ou plusieurs enfants au centre aéré organisé par la commune pendant les vacances de la TOUSSAINT (du 23 Octobre au 3 Novembre 2023). Nous vous prions de bien noter les informations suivantes, **de remplir et de rendre dès que possible le coupon qui concerne le droit à l'image.**

-Sorties prévues :

- Semaine 1 : 🔗 *Les écuries SANTRAIN à Hazebrouck le Jeudi 26 Octobre
toute la journée (prévoir un pique-nique)*
- Semaine 2 : 🔗 *LoisiFlandres à Hazebrouck le Vendredi 3 Novembre
après-midi*

-Tenue conseillée :

Vêtements confortables et pratiques (activités sportives), baskets, k-way..., adaptées aux activités et à la météo.
Pour les sorties, les animateurs vous transmettront des consignes supplémentaires plus précises.

-Santé :

Les enfants ayant un traitement régulier doivent l'avoir dans leur sac à dos **avec l'ordonnance**. L'ensemble doit être signalé à l'équipe d'animation dès le premier jour.

-Arrivée et départ des enfants :

Si vos enfants ne vont pas à la cantine ou à la garderie, veuillez respecter l'organisation suivante :

- 9h00 : accueil de tous les enfants à la grille d'entrée de l'école
- 12h00 : sortie des enfants à l'école
- 13h30 : dépose des enfants à l'école
- 16h30 : reprise des enfants à l'école

Merci de prendre bonne note de toutes ces informations pour le bon déroulement du centre. L'équipe d'animation.

DROIT à L'IMAGE :

Je soussigné(e) _____, représentant légal de l'enfant _____, autorise / n'autorise pas¹ les animateurs du centre aéré à prendre des photos de _____ pendant les activités du centre aéré et à les mettre sur le site Internet de la commune (strazeele.info).

SIGNATURE :

DECHARGE PARENTALE

Je soussigné(e) _____, responsable légal de l'enfant

_____, autorise :

- CAS 1 : Autorise mon enfant à rentrer seul :**

JOUR	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN					
APRES-MIDI					

Cochez la case qui correspond : départ en autonomie de votre enfant.

- CAS 2 : Autorise mon enfant à repartir avec Madame ou**

Monsieur : _____

JOUR	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
MATIN					
APRES-MIDI					

Cochez la case qui correspond : départ avec l'adulte nommé

➤ Fait le : _____

➤ Signature du responsable légal : _____

➤ Numéro de téléphone du responsable légal :

➤ Numéro de téléphone de l'adulte nommé, le cas échéant :